



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mai 2017
Français
Original : anglais/arabe/chinois/
espagnol/français/russe

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2017

13-16 juin 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2014-2017 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes

Résumé

Le présent document, établi conformément à la décision 2014/8 du Conseil d'administration, dresse le troisième bilan annuel de la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes (PAES). Il fait le point sur les progrès réalisés au regard des priorités du Plan d'action, des indicateurs et des critères de performance.

* E/ICEF/2017/5.



I. Introduction

1. Le Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes (PAES) précise comment l'UNICEF entend promouvoir l'égalité des sexes dans toutes les actions de l'organisation, conformément à son plan stratégique pour 2014-2017. La première année, le PAES visait principalement à bâtir des fondements, et la deuxième, à élargir les compétences en matière d'égalité des sexes et à renforcer les programmes. Ce troisième bilan annuel intervient parallèlement à la conception par l'UNICEF de son prochain plan stratégique. À ce titre, il rend compte des progrès réalisés, passe en revue les enseignements tirés et définit une orientation pour le PAES 2018-2021¹.

2. Ce rapport met en lumière les tendances et les progrès réalisés depuis 2013, année de référence, les recensant, dans la mesure du possible, au regard de la matrice de résultats du PAES, et analyse les schémas qui se dégagent des informations abondantes fournies par les rapports annuels mondiaux, régionaux et des bureaux de pays. En trois ans, de 2014 à 2016, les investissements institutionnels réalisés par l'UNICEF, qui se sont traduits par une augmentation des ressources, une amélioration du leadership et des responsabilités et un renforcement des partenariats et des compétences liées à l'égalité des sexes, ont permis d'obtenir des résultats tangibles à cet égard.

3. Dans des domaines tels que la santé maternelle et la nutrition, on constate une amélioration des résultats en matière d'égalité des sexes. Au cours des trois dernières années, le nombre de pays dotés de programmes chiffrés relatifs à la santé maternelle et de l'enfant, où des soins prénatals sont prodigués et où plus de 80 % des accouchements sont suivis par un personnel qualifié a fortement augmenté. Les pays où les adolescentes bénéficient de meilleurs soins maternels et d'une meilleure nutrition sont de plus en plus nombreux. Des progrès ont également été réalisés concernant les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines et excisions (MGF/E). Alors qu'en 2013, seul un pays disposait d'un plan d'action national de lutte contre ces mariages, ils sont à présent au nombre de onze. De même, depuis 2008, dans deux pays participant au Programme conjoint de l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) et de l'UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision, ces pratiques ont décliné d'au moins 10 % chez les filles âgées de 0 à 14 ans. Les indicateurs portant sur d'autres domaines intéressant les adolescentes (éducation secondaire, VIH/sida et gestion de l'hygiène menstruelle [GHM]) progressent plus lentement, mais les programmes s'améliorent et évoluent dans plusieurs pays, en dépit des restrictions liées aux ressources et aux politiques.

4. En 2016, au niveau des pays, les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et de mise en œuvre des programmes se sont visiblement affinés et les efforts fournis pour déployer des programmes à grande échelle ont été plus marqués. Les programmes soutenus par l'UNICEF s'engagent de plus en plus dans des interventions où la dimension sexospécifique est prise en compte afin d'atteindre un grand nombre de femmes et de filles. On citera à cet égard les interventions nationales supplémentaires visant à soutenir les partenariats avec les gouvernements ; la mobilisation des systèmes nationaux et infranationaux ; l'élaboration de programmes chiffrés ; et les investissements permettant d'intégrer les questions sexospécifiques dans les formations, les programmes d'enseignement et les infrastructures de services. Même pour les sujets où les progrès des indicateurs PAES sont à la traîne, la programmation liée à l'égalité des sexes progresse.

¹ Le présent rapport annuel est complété par le Compendium des données et le tableau de bord des résultats du rapport annuel 2016 du Directeur général, qui établit une liste complète des indicateurs sexospécifiques à partir de la matrice de résultats du PAES.

Toutefois, il importe de ne pas relâcher les efforts si l'on veut nettement améliorer de nombreux indicateurs en la matière.

5. Les résultats de 2016 indiquent que le PAES a fourni à l'UNICEF un cadre lui permettant d'intervenir sur les dimensions liées à l'égalité des sexes dans les nombreuses crises humanitaires qui se sont produites. L'UNICEF, en déployant des actions supplémentaires dans le domaine de la violence liée au genre dans les situations d'urgence, a pu toucher quatre fois plus de femmes et d'enfants par rapport à il y a deux ans. Par ailleurs, de par leur nature, certaines situations d'urgence telles que la crise des réfugiés et des migrants en Europe et le virus Zika ont nécessité de nouveaux modèles de programmes sexospécifiques.

6. Il reste difficile de définir des indicateurs capables de mesurer l'étendue complète des progrès du PAES. Pour les programmes mondiaux officiels, tels que l'action de l'UNICEF sur la santé maternelle et de l'enfant ou sur les mariages précoces, il est possible d'intégrer les indicateurs annuels de progression (plans d'action nationaux chiffrés ou nombre de bénéficiaires atteints). Cependant, dans des domaines tels que la GHM et les niveaux d'apprentissage des filles (comparés à ceux des garçons), il est plus difficile de trouver des données pertinentes et leur collecte doit être fortement améliorée. Il est aussi important d'envisager d'autres options pour évaluer l'efficacité des programmes liés à l'égalité des sexes en temps réel, car les données sur les évaluations souffrent souvent d'un important décalage temporel. Pour l'UNICEF, la transition vers le PAES pour 2018-2021 est une occasion de réexaminer dans quels domaines les progrès doivent être mesurés et de mettre en place un processus d'évaluation des effets de l'approche du PAES sur une période de six à huit ans.

II. Résultats des programmes

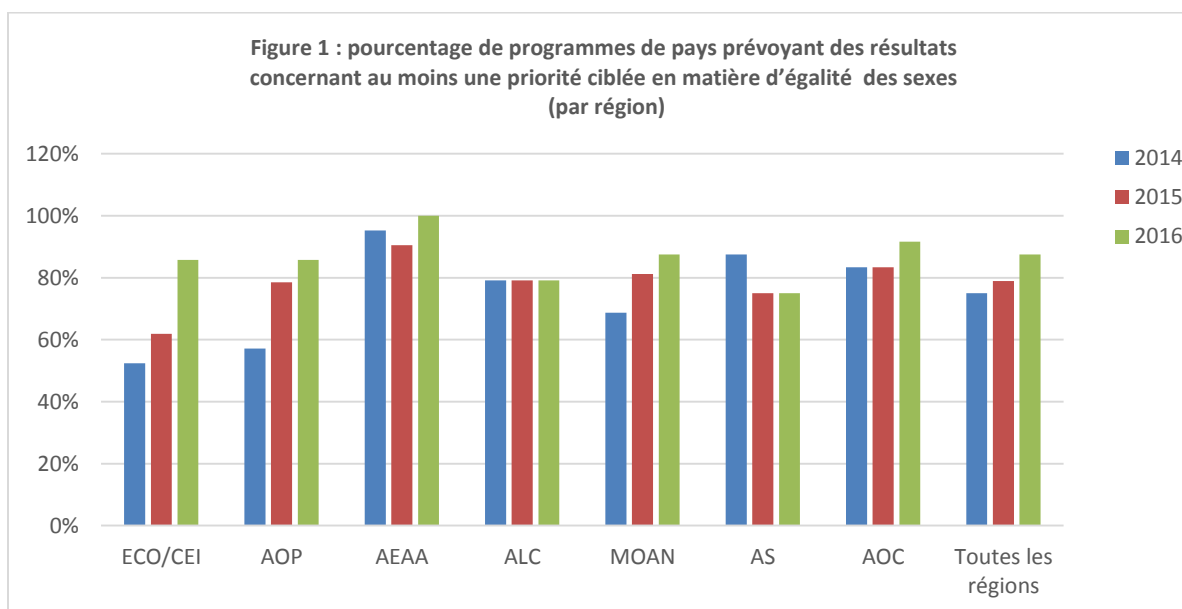
7. Le PAES fait avancer l'égalité des sexes en se concentrant sur des priorités intersectorielles ciblées qui visent avant tout les adolescents, surtout les filles, et en intégrant la problématique hommes-femmes aux sept domaines d'action du Plan stratégique de l'UNICEF. Les quatre priorités intersectorielles présentées dans le PAES sont les suivantes : a) promouvoir la santé des adolescents en tenant compte des sexospécificités ; b) faire progresser l'éducation des filles au niveau du secondaire ; c) mettre fin aux mariages d'enfants ; et d) lutter contre les violences sexistes dans les situations d'urgence. De plus, pour ce qui est de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, le PAES vise des résultats spécifiques aux sept domaines de résultats prévus dans le Plan stratégique, en se concentrant sur des résultats clés présentant une importante dimension sexospécifique : égalité entre les sexes dans la réduction de la mortalité infantile ; qualité des soins maternels et de la nutrition ; égalité des sexes sur le plan de l'éducation ; protection et aide destinés aux filles et garçons exposés à la violence ; accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour les femmes et les filles dans des contextes humanitaires et non humanitaires ; politiques, lois et protection sociale tenant compte des sexospécificités, etc.

A. Priorités ciblées en matière d'égalité des sexes

8. L'objectif des priorités ciblées en matière d'égalité des sexes est de susciter un changement transformationnel dans ce domaine en considérant l'adolescence comme une véritable étape de la vie durant laquelle il convient de fournir un soutien, particulièrement aux filles, leur permettant d'avoir des choix et des opportunités tout au long de leur vie. Au

cours des trois dernières années, deux des quatre priorités ont rapidement progressé : le mariage d'enfants et les violences liées au genre dans les situations d'urgence. Plusieurs aspects de la santé des adolescents tenant compte des sexospécificités – nutrition, prévention des grossesses et soins maternels, lutte contre les MGF/E – se sont également considérablement améliorés. Les progrès ont été plus lents concernant l'accès des filles à l'enseignement secondaire et le VIH/sida touchant les adolescents, les questions de « deuxième génération » nécessitant davantage de financements et des solutions innovantes pour atteindre les adolescentes difficilement accessibles ou marginalisées. Le problème émergent de la GHM progresse mais suppose d'élargir les programmes sur le terrain.

9. La figure 1 montre que les priorités ciblées en matière d'égalité des sexes sont désormais au cœur du travail de l'UNICEF sur l'égalité des sexes et s'alignent sur les principales préoccupations régionales. En 2016, 88 % des programmes de pays financés par l'UNICEF prévoyaient des résultats ayant trait à au moins une des quatre priorités ciblées en matière d'égalité des sexes, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2014.



Légende : ECO/CEI = Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants ; AOP = Asie orientale et Pacifique ; AEAA = Afrique de l'Est et Afrique australe ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; AS = Asie du Sud ; AOC = Afrique de l'Ouest et du Centre.

Mettre fin aux mariages d'enfants

10. Au cours des trois dernières années, l'UNICEF, en partenariat avec l'UNFPA, les gouvernements nationaux et des organisations de la société civile, a attiré l'attention et les ressources sur la prévention et la lutte contre les mariages d'enfants, et favorisé l'accélération des évaluations, de la mise en œuvre de programmes et de la production de résultats dans ce domaine. Ces efforts commencent à porter leurs fruits aux niveaux national et mondial, surtout en ce qui concerne l'indicateur 5.3.1 relatif aux objectifs de développement durable : « Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans ». En sa qualité d'organisation chargée de la mise en œuvre de cet indicateur, l'UNICEF assure le suivi des niveaux de mariages d'enfants dans 120 pays.

11. En 2016, 60 programmes de pays financés par l'UNICEF faisaient des mariages d'enfants un objectif prioritaire, contre 52 en 2015 et 44 en 2014. En partenariat avec la société civile, l'UNICEF et l'UNFPA ont lancé en 2016 un programme mondial pour accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, afin d'appuyer les nombreux gouvernements concernés. Douze pays ayant un taux moyen à élevé de mariages d'enfants ou fortement touchés par le problème sont ciblés². Le programme soutient les efforts déployés aux niveaux local et national pour amplifier les interventions multisectorielles de lutte contre les mariages d'enfants : amélioration des stratégies nationales, plans nationaux chiffrés, amélioration des options pour les filles en matière d'enseignement et de santé, développement des compétences nécessaires à la vie courante, mobilisation communautaire et production de données et de preuves de qualité.

12. Les efforts de coopération fournis par l'UNICEF, l'UNFPA, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et les partenaires nationaux ont donné lieu à l'élaboration de stratégies ou de programmes nationaux ayant trait aux mariages d'enfants dans sept des pays du programme mondial, dont trois chiffrés (ceux du Burkina Faso, du Mozambique et de l'Ouganda). En 2016, l'Ouganda a établi un budget pour son programme et a commencé à le mettre en œuvre dans des districts clés. Au Mozambique, le programme a appuyé l'élaboration de la Stratégie nationale pour la santé à l'école et pour les adolescents et les jeunes (2016-2020). À la fin de l'année 2016, 11 pays soutenus par l'UNICEF s'étaient dotés de stratégies ou de plans nationaux de lutte contre les mariages d'enfants (contre 5 en 2015), dépassant ainsi l'objectif de 10 pays fixé pour 2017.

13. En 2016, le programme mondial a touché plus d'un million de filles, leur offrant au moins une prestation liée à l'acquisition de compétences, à l'information, à l'éducation ou à la santé. Quelque 420 000 filles ont reçu une formation aux compétences nécessaires à la vie courante, et 210 000 adolescentes ont bénéficié d'un soutien éducatif sous diverses formes : fournitures scolaires, bourse, prise en charge des frais de transport et transferts d'espèces. Le programme a également contribué à renforcer les systèmes nationaux pour qu'ils mettent des services à la disposition des filles risquant le mariage ou déjà mariées. Pour améliorer la qualité de l'enseignement prodigué aux adolescentes, plus de 7 500 écoles ont reçu un appui qui s'est traduit par des améliorations dans divers domaines : infrastructures, accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (EAH), GHM, formation des enseignants, intégration de problématique hommes-femmes dans les programmes scolaires et refonte des manuels scolaires. Au Burkina Faso, 43 000 instituteurs ont été formés sur la mise en œuvre d'un modèle scolaire de qualité, axé sur l'enfant, qui inclut une composante sur l'égalité des sexes.

14. Le programme mondial a touché 1,7 million de personnes grâce à des actions communautaires de sensibilisation et de changement du comportement prenant la forme de dialogues au sein des communautés, de campagnes médiatiques et de pièces de théâtre populaires interactives, ainsi que grâce à la mise en place de partenariats avec des organisations confessionnelles et des chefs traditionnels et à l'organisation de campagnes de plaidoyer auprès de ces acteurs. Au Mali, l'UNICEF, soutenant la mobilisation sociale contre le mariage d'enfants, a touché près de 420 000 personnes. De nombreux pays qui ne font pas partie du programme mondial sont également en train de mettre en place des interventions semblables. En Indonésie, l'UNICEF, tirant parti d'un partenariat interministériel, a mis sur pied une formation visant à amener les chefs locaux à améliorer

² Les pays participant au programme mondial sont les suivants : Bangladesh, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Inde, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Sierra Leone, Yémen et Zambie.

les connaissances, les attitudes et les pratiques des communautés envers les filles, pour que les décisions de mariages soient prises en toute connaissance de cause.

15. L'UNICEF a contribué à la rédaction du rapport à paraître de l'Union africaine sur la situation des mariages d'enfants, en émettant des recommandations sur la prochaine phase de la campagne visant à mettre fin à ce fléau. L'UNICEF a également apporté sa touche à la résolution 71/175 de l'Assemblée générale, qui contient une définition commune, à l'échelle mondiale, des mariages d'enfants, prévoit les engagements sur les actions à mener et précise l'aide dont les filles concernées ont besoin.

Promouvoir l'accès des filles à l'enseignement secondaire

16. Sur cette question, des progrès ont été réalisés au niveau mondial. Le taux de scolarisation des filles dans le premier cycle du secondaire a augmenté et le pourcentage de pays dans lesquels les filles sont défavorisées par rapport aux garçons est passé de 41 % en 2014 à 36 % en 2016. L'action menée par l'UNICEF en collaboration avec les gouvernements et ses partenaires vise à faire augmenter le nombre de filles marginalisées terminant leur cycle d'éducation secondaire, à améliorer leurs performances d'apprentissage et à réduire le nombre d'adolescentes déscolarisées. À cette fin, l'UNICEF privilégie les stratégies multisectorielles à mettre en place au niveau des systèmes et des communautés pour accroître l'accessibilité, notamment financière, pour les filles, créer des écoles tenant compte des sexospécificités, renforcer l'engagement des communautés et améliorer la qualité de l'éducation des filles et des garçons.

17. En 2016, 60 bureaux de pays de l'UNICEF ont mis en œuvre des actions pour promouvoir l'accès des filles à l'éducation secondaire. Quatorze bureaux³ participent à une démarche coordonnée pour que, concernant la promotion de l'accès des filles à l'éducation secondaire, les stratégies spécifiques soient étayées par écrit, mises en œuvre et systématiquement évaluées au regard de leurs résultats, et pour collaborer aux initiatives visant à faire reculer les mariages d'enfants et les grossesses chez les adolescentes.

18. En 2016, en partenariat avec les gouvernements nationaux et les autorités infranationales, l'UNICEF a appuyé la mise en place de programmes de transfert d'espèces dans plusieurs pays, ce qui a conduit à une augmentation du nombre de filles marginalisées fréquentant un établissement d'éducation secondaire jusqu'à la fin du cycle. Dans la région du Bengale-Occidental, en Inde, les transferts d'espèces issus du budget public ont permis à 62 000 adolescentes d'accéder à l'enseignement secondaire et non conventionnel. Au Nigéria, 24 000 filles ont pu être scolarisées. À Madagascar et au Niger, l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le premier cycle du secondaire, associée aux transferts d'espèces, a permis d'améliorer les résultats en matière d'apprentissage.

19. L'UNICEF a également appuyé les efforts engagés par les communautés pour que les adolescentes réussissent au niveau secondaire et acquièrent des connaissances et des compétences utiles pour leur avenir. Dans trois districts du Tadjikistan, il a soutenu la mise en place de groupes de pairs et la mobilisation communautaire afin de surmonter les obstacles socioculturels entravant la poursuite de l'éducation. Grâce à ces activités, 96 % des filles qui se sont engagées à poursuivre leurs études ont été scolarisées dans des établissements de cycle secondaire supérieur, ce qui représente une augmentation de 10 % du taux de passage dans des écoles soutenues par l'UNICEF.

³ Bangladesh, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Inde, Malawi, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou et Tadjikistan.

20. L'UNICEF a appuyé la formation de directeurs pédagogiques et d'enseignants de trois provinces de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en vue de l'élaboration de programmes dépourvus de stéréotypes sexistes, améliorant ainsi l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation pour 18 000 filles et garçons. Le gouvernement a déployé ces efforts à grande échelle pour que ces programmes soient intégrés au cursus national destiné aux enfants de 9 à 14 ans. Dans l'État indien du Rajasthan, l'UNICEF a appuyé la formation aux compétences nécessaires à la vie courante de plus de 32 000 filles, ainsi que les initiatives du gouvernement indien visant à intégrer ces formations au programme d'enseignement des 4 085 écoles secondaires de l'Assam et des 3 500 écoles du Madhya Pradesh.

21. Pour l'UNICEF, l'avancement de l'éducation des filles et la concrétisation de l'égalité des sexes passent nécessairement par la stratégie de GHM, en particulier lorsque l'on constate que le nombre de pays où plus de 50 % des écoles primaires sont équipées d'installations d'EAH conformes aux normes nationales stagne à 34, soit bien moins que l'objectif, qui est de 100. L'UNICEF a fourni un appui direct à la GHM dans plus de 1 000 écoles dans 14 pays. En Éthiopie, il a collaboré avec des partenaires locaux pour créer un kit comprenant une formation aux compétences nécessaires à la vie courante, une assistance relative à la GHM et des supports pédagogiques. Grâce à cela, près de 24 000 adolescentes défavorisées ont pu poursuivre leurs études secondaires de cycle inférieur. En Chine, la planification des infrastructures dans certaines écoles de comtés intègre désormais des toilettes spécifiquement destinées aux filles. L'UNICEF s'est associé au conseil des oulémas d'Indonésie pour produire et distribuer aux filles et aux garçons, dans les écoles, des supports de communication sur la GHM.

22. L'UNICEF accentue ses efforts en faveur des programmes de lutte contre la violence liée au genre dans les écoles, qui eux aussi ont progressé lentement. Seulement 25 % des pays, contre un objectif de 32 %, font état de plans nationaux sur cette question. L'UNICEF a poursuivi son association avec le Partenariat mondial pour l'éducation et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) dans le cadre d'une initiative de recherche de trois ans qui se termine en 2017. Celle-ci atteste d'approches prometteuses pour mettre fin à la violence liée au genre dans les écoles de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, du Togo et de la Zambie. Au Honduras, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, l'UNICEF a élaboré une stratégie et un modèle de gestion des écoles pour prévenir la violence sexuelle contre les adolescentes. Au total, 12 000 filles et garçons participent au pilotage du modèle, qui servira de fondement à un déploiement national.

Promouvoir la santé des adolescents dans le respect de l'égalité des sexes

23. Le PAES fournit un cadre pour traiter les questions intersectorielles relatives à la santé différenciée des adolescents, notamment les grossesses précoces et l'anémie, et la prévention du VIH et les MGF/E. En 2016, le PAES avait fait de la santé différenciée des adolescents une priorité pour 73 pays participant au programme de l'UNICEF, contre 63 en 2014. La même année, l'UNICEF a contribué à la conception d'une publication déterminante, intitulée « Notre avenir : une Commission *The Lancet* sur la santé et le bien-être des adolescents ». Il y est avancé que des efforts doivent être déployés aux niveaux national et international pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la santé et le bien-être des jeunes et saisir les occasions encore non exploitées. L'UNICEF a également participé à l'élaboration d'un guide technique sur la santé des adolescents produit par Chaque femme, chaque enfant.

24. Fournir des services et des informations aux adolescentes enceintes ou exposées au risque de grossesse est une priorité de la Stratégie de l'UNICEF en matière de santé pour la

période 2016-2030. L'UNICEF a apporté une assistance technique au gouvernement du Bangladesh concernant sa stratégie nationale chiffrée en matière de santé des adolescents, et a contribué aux prestations de services de santé adaptés aux adolescentes destinées à 37 000 jeunes filles dans des régions pilotes. Sa campagne menée en Argentine en collaboration avec la Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer (Fondation pour l'éducation et l'étude des femmes) pour prévenir les grossesses non désirées chez les adolescentes a touché plus de 430 000 filles. En Inde, pour réduire les cas d'anémie chez les adolescents, il a établi un partenariat avec le gouvernement national et les autorités des États pour offrir des suppléments de fer et d'acide folique à 85 millions d'écoliers et 23 millions d'adolescentes non scolarisées. En Afghanistan, au travers des superviseurs académiques et des membres des groupes consultatifs (shura) au sein de l'administration des établissements scolaires, l'UNICEF a offert à plus de 600 000 adolescentes de dix provinces des suppléments de fer et d'acide folique.

25. Dans de nombreux pays, la diminution du nombre de grossesses et d'anémies chez les adolescentes constitue une réussite notable. Le nombre d'accouchements suivis par un personnel qualifié a considérablement augmenté chez les adolescentes de 15 à 19 ans. Au moins 80 % des naissances sont assistées par un professionnel dans 54 pays, un nombre proche de l'objectif de 60 fixé pour 2017. En 2013, ces pays étaient au nombre de 39. Concernant la couverture de soins prénatals, la cible de 25 pays a été dépassée : 32 programmes de pays soutenus par l'UNICEF font en effet état d'une couverture d'au moins 80 % chez les adolescentes de 15 à 19 ans. Au total, 91 pays ont indiqué disposer de plans chiffrés pour réduire les grossesses des adolescentes, contre 83 en 2013, et 41 pays ont désormais des programmes de réduction de l'anémie chez les filles, par rapport à 27 en 2013.

26. Percée notable, deux pays participant au Programme conjoint de l'UNFPA et de l'UNICEF signalent une réduction d'au moins 10 % de la proportion de filles de 0 à 14 ans subissant des MGF/E depuis 2008, atteignant ainsi l'objectif fixé pour 2017. En 2016, l'UNICEF a collaboré avec l'UNFPA, la société civile et les gouvernements de 25 pays sur l'abandon de ces pratiques au niveau national et dans les communautés. Un total de 728 000 filles et femmes victimes de MGF/E ou exposées à ce risque, ont eu accès à des services de prévention, de protection et de prise en charge. Des lignes ont été consacrées à cette question dans les budgets nationaux de l'Érythrée, de la Mauritanie, du Nigéria et de l'Ouganda, ce qui porte à 13 le nombre de pays dotés d'un budget spécifique à cet égard. L'abandon des MGF/E a fait l'objet de déclarations publiques dans 2 900 communautés réparties sur les 17 pays du programme conjoint, qui ont touché 8,5 millions de personnes.

27. L'UNICEF redouble d'efforts pour soutenir les pays menant auprès des adolescents des actions visant à diminuer la prévalence du VIH et à assurer la prévention contre ce virus. Les données disponibles sur les connaissances au sujet du virus et sur l'utilisation d'antirétroviraux indiquent que dans la plupart des pays, l'objectif de 80 % de couverture des adolescents n'est pas atteint. De même, dans la plupart des pays, concernant l'utilisation du préservatif, l'objectif de 60 % de couverture a été difficile à atteindre, surtout pour les femmes. Cela s'explique notamment par la difficulté à élargir les stratégies de prévention et à amener ces services jusqu'aux adolescentes. L'UNICEF aide les pays à mieux cibler leurs programmes en matière de VIH/sida en adoptant plus largement les stratégies fondées sur les preuves et en les généralisant (de 26 pays en 2013 à 33 en 2016), et en déployant des politiques de prévention adaptées aux adolescents telles que l'enseignement, à l'école, des compétences nécessaires à la vie courante (de 28 pays en 2013 à 34 en 2016).

28. Dans les pays où la lutte contre le VIH est une priorité, l'action menée par l'UNICEF portait sur l'information, l'éducation et les tests en lien avec le VIH/sida. En partenariat avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'UNICEF a déployé un programme d'enseignement des compétences nécessaires à la vie courante dans 255 établissements d'enseignement secondaire du Swaziland, sensibilisant ainsi 48 000 jeunes filles au VIH et à la santé sexuelle et procréative des adolescents. En Chine, l'UNICEF s'est investi auprès de jeunes pour soutenir une campagne nationale sur les rapports sexuels protégés. Dans ce cadre, une enquête menée par les jeunes a reçu plus de 30 000 réponses, et les débats de proximité organisés dans les communautés sur le sujet des rapports sexuels protégés et l'auto-préservation ont touché 50 000 adolescents.

La violence liée au genre dans les situations d'urgence

29. Comme jamais auparavant, l'échelle et la visibilité des grandes crises humanitaires ont mis en lumière la violence liée au genre dans les situations d'urgence. En 2016, dans 53 pays, environ 4 millions de femmes, filles et garçons vivant dans des contextes humanitaires ont reçu de la part de l'UNICEF des services visant à atténuer les risques, à les prévenir et à y répondre pour traiter la violence liée au genre. Ce chiffre représente plus du double de celui indiqué en 2015, qui était lui-même deux fois supérieur à celui de 2014.

30. L'approche de l'UNICEF pour lutter contre les violences liées au genre dans les situations d'urgence consiste notamment à atténuer les risques en équipant les latrines et les douches de verrous et d'éclairage ou en faisant intervenir des patrouilles de sécurité dans les centres éducatifs et en y affichant des règlements intérieurs. En 2016, en réponse à des observations identifiant l'insalubrité des installations sanitaires comme pouvant être responsable d'un risque élevé de violence sexuelle, plus de 3,2 millions de femmes et de filles vivant dans des contextes d'urgence ont bénéficié de la remise en état de ces installations. Les programmes d'EAH mis en œuvre par l'UNICEF dans 20 contextes d'urgence, ont permis de fournir du matériel et de transmettre des messages relatifs à la GHM à 1 million de femmes et de filles en âge de procréer. Le programme d'EAH spécifique à la République arabe syrienne a permis de fournir davantage de services aux ménages afin de diminuer les risques de violence liée au genre qui pèsent sur les femmes et les enfants lorsqu'ils partent collecter de l'eau aux sources communales.

31. L'UNICEF a mis en place des interventions ciblant la violence liée au genre dans les situations d'urgence dans tous les secteurs et a couvert un éventail de questions liées à la sécurité et à la protection. En République centrafricaine, plus de 9 000 femmes ayant survécu à la violence liée au genre ont pu avoir accès à des services de santé et d'aide psychosociale. En Iraq, à l'initiative de l'UNICEF, la prise en charge et l'assistance psychosociale dans les cas de violence liée au genre ont bénéficié à 2 660 femmes et à 2 000 filles. Des espaces sûrs adaptés aux femmes et aux enfants proposaient également des services : assistance psychosociale, programmes socio-économiques, prise en charge, gestion clinique des victimes de viol, consultations spécialisées et sensibilisation des survivantes et des femmes exposées à des risques. Plus de 60 000 femmes et filles en ont bénéficié.

32. En Turquie, l'UNICEF a appuyé la prévention et l'atténuation de la violence liée au genre dans les situations d'urgence en intégrant l'égalité des sexes à un programme de parentalité qui a permis de sensibiliser des réfugiés syriens (plus de 40 000 parents et plus de 25 000 filles et garçons). Les programmes d'aide psychosociale ont bénéficié à 167 000 enfants réfugiés syriens. Au Nigéria, en partenariat avec l'organisation non gouvernementale (ONG) International Alert et d'autres ONG locales, l'UNICEF a aidé à la

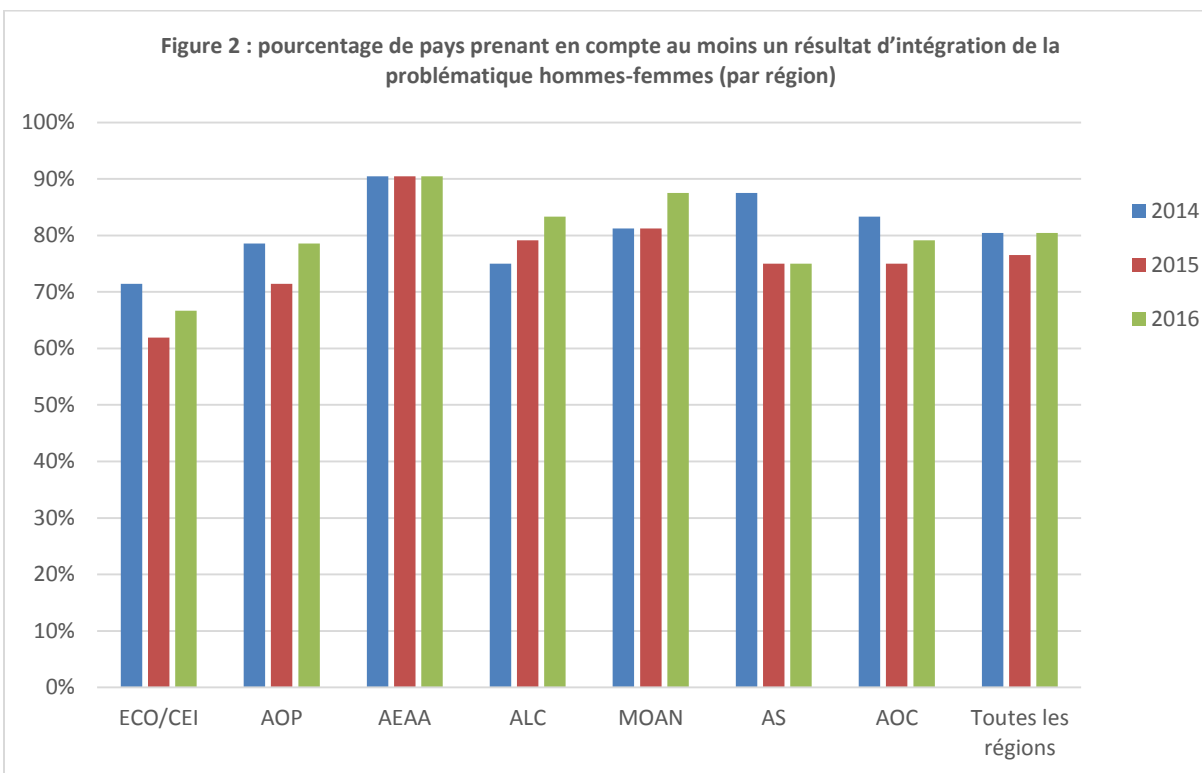
réintégration de plus de 2 000 femmes et filles qui avaient été enlevées, violées ou mariées contre leur gré par Boko Haram.

33. Au Myanmar, l'UNICEF a contribué à étendre à 40 agglomérations le système public de prise en charge et à élargir les services de prise en charge que proposent les ONG aux personnes déplacées dans les camps et agglomérations. Ainsi, 130 000 adolescentes et 125 000 garçons issus de communautés en situation de conflit ont pu bénéficier d'espaces sûrs. Concernant les données sur la violence liée au genre dans les situations humanitaires, l'UNICEF veille à la rationalisation de leur collecte et à leur harmonisation en siégeant au Comité de pilotage interorganisations du Système de gestion des informations sur la violence basée sur le genre, qui est actuellement opérationnel dans 14 pays.

34. Globalement, le travail de l'UNICEF fait apparaître d'autres interdépendances entre les quatre priorités ciblées. De plus en plus de programmes de pays relient l'action sur les mariages d'enfants à l'accès des filles à l'enseignement secondaire, et davantage de pays considèrent que ces deux axes d'action sont des moyens fondamentaux pour lutter contre les grossesses et l'anémie des adolescentes. De même, le rôle que jouent la scolarisation ou l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la prévention de la violence liée au genre est plus évident. Toutefois, malgré le renforcement des politiques et des engagements pris au niveau international pour réaliser des investissements en faveur des adolescentes, le financement de ces engagements reste insuffisant au regard des millions de filles en danger qu'il faut atteindre. De plus, en raison du conservatisme religieux, social et politique qui caractérise de nombreux contextes, pour obtenir des changements durables sur des sujets tels que les mariages d'enfants, les MGF/E, les grossesses précoces ou même la scolarisation des filles, les engagements nationaux doivent sans cesse être renforcés et nécessitent des programmes flexibles.

B. Intégration du principe de l'égalité des sexes

35. L'intégration du principe de l'égalité des sexes à l'ensemble des programmes relatifs aux domaines d'actions du Plan stratégique de l'UNICEF consiste notamment à traiter les difficultés sexospécifiques majeures auxquelles sont confrontées les femmes et les filles, c'est-à-dire à : améliorer la santé et la nutrition maternelles ; réduire les écarts entre filles et garçons en matière de survie et de soins ; réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; assurer l'égalité des sexes en matière d'achèvement du cycle primaire et d'apprentissage ; réduire les obstacles sexospécifiques à l'enregistrement des naissances ; et promouvoir des soins de qualité pour les enfants.



Légende : ECO/CEI = Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants ; AOP = Asie orientale et Pacifique ; AEAA = Afrique de l'Est et Afrique australe ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; AS = Asie du Sud ; AOC = Afrique de l'Ouest et du Centre.

36. La figure 2 montre qu'en 2016, 80 % des programmes de pays de l'UNICEF tenaient compte d'au moins un résultat d'intégration de la problématique hommes-femmes. Bien qu'il soit élevé, ce pourcentage n'a pas évolué depuis 2014, ce qui indique que si, dans un premier temps, ces résultats ont bien été intégrés dans la grande majorité des programmes de pays de l'UNICEF, cette dynamique s'est ensuite essouffée, et l'intégration ne s'est pas généralisée. Cela s'explique en grande partie par le fait que, contrairement aux « priorités ciblées en matière d'égalité des sexes », qui peuvent facilement être associées aux résultats sexospécifiques, le flou persiste dans l'esprit du personnel de l'UNICEF quant à savoir ce qu'est un résultat d'intégration. À court terme, les bureaux de pays recevront des orientations supplémentaires.

Santé, nutrition et VIH/SIDA

37. Les programmes de l'UNICEF signalent que des efforts considérables ont été fournis pour promouvoir l'égalité des sexes dans les domaines de la survie de l'enfant et de la santé maternelle et néonatale. Pour ce qui est de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH par l'administration d'un traitement antirétroviral à vie à toutes les femmes enceintes vivant avec le virus, l'objectif de 2016 était d'atteindre une couverture d'au moins 80 % dans 10 des 21 pays prioritaires. Il a été dépassé, avec une couverture de 74 % pour l'ensemble des 21 pays concernés. D'autres indicateurs relatifs aux soins maternels et à l'allaitement ont également obtenu de bons résultats en 2016. Les pays d'intervention de l'UNICEF dans lesquels la couverture en soins qualifiés, lors des accouchements, est d'au

moins 80 % sont de plus en plus nombreux : il y en avait 100 en 2016, soit un nombre bien plus élevé que l'objectif, qui était de 60. Le taux de couverture de 80 % pour les soins prénatals destinés aux femmes enceintes a également été atteint dans 53 pays, soit plus du double de l'objectif, qui était de 25 pays. L'objectif d'au moins 50 % de taux d'allaitement exclusif pour les nourrissons de 0 à 5 mois dans 40 pays a été atteint plus rapidement que prévu en 2016.

38. Point tout aussi important, 65 pays ont indiqué s'être dotés de plans de mise en œuvre chiffrés pour les soins de santé maternelle, néonatale et de l'enfant (un nombre inférieur aux 70 pays visés). Une politique spécifique aux soins prénatals a été élaborée, adoptée et mise en œuvre dans 108 pays (nombre légèrement inférieur à l'objectif, qui était de 113). Des progrès ont également été réalisés dans la lutte contre le tétanos maternel et néonatal (TMN), puisque trois pays supplémentaires ont éliminé cette maladie en 2016, portant le nombre total de pays exempts de TMN à 41. L'objectif est d'atteindre 54 pays d'ici à 2017.

39. Dans les contextes humanitaires, la couverture de prévention de la transmission mère-enfant du VIH progresse lentement. Elle est passée de 54 % en 2013 à 62 % en 2016, et n'atteint donc pas l'objectif de 80 % fixé pour 2017. Cependant, en juin 2016, les 21 pays d'Afrique subsaharienne classés prioritaires dans le Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants et maintenir leurs mères en vie (2011-2015) avaient adopté une politique consistant à administrer des traitements antirétroviraux à vie à toutes les femmes enceintes vivant avec le virus.

40. L'UNICEF a collaboré avec les gouvernements et d'autres partenaires pour élargir le vivier de travailleuses sociales et de sages-femmes locales qui fournissent des services de santé maternelle et de l'enfant aux femmes et aux adolescentes, dans des contextes humanitaires ou non humanitaires. Au Pakistan, de nouveaux modules de formation à la santé ont été élaborés à l'intention des professionnelles de santé de trois provinces représentant un bassin de 3,2 millions de personnes. Au Yémen, les sages-femmes des communautés déplacées ont reçu du matériel leur permettant de poursuivre leur travail dans les situations d'urgence et de fournir des soins à domicile à 47 000 femmes enceintes et allaitantes. Plus de 26 000 femmes enceintes et allaitantes ont eu accès à des services de santé maternelle grâce à ces équipes mobiles, et les services de proximité intégrés ont bénéficié à 147 000 d'entre elles. Au Liban, le réseau des centres de santé primaire de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a fourni des services de santé maternelle et de l'enfant à 85 % des femmes enceintes et à plus de 95 % des mères allaitantes dans tous les camps de réfugiés palestiniens.

41. Concernant la survie de l'enfant, les indicateurs de discrimination fondée sur le sexe révèlent la lenteur des progrès réalisés. Le nombre de pays analysant les estimations relatives à la mortalité infantile et de l'enfant en fonction du sexe stagne autour de 42 depuis 2013, contre un objectif de 62 pour 2017. Le nombre de pays d'intervention de l'UNICEF dans lesquels au moins 80 % des filles et garçons de moins de 5 ans présentant des symptômes de pneumonie consultent un professionnel de santé compétent est passé de 6 en 2013 à 8 en 2016. Cette lente progression indique qu'il est peu probable que l'objectif de 20 pays soit atteint pour 2017. Les pays de programme de l'UNICEF présentant d'importants écarts dans la mortalité et les soins de l'enfant (surtout dans la région Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants, et en Asie du Sud) accordent une place de plus en plus importante aux programmes de lutte contre la discrimination fondée sur le sexe pour ce qui est des soins et des traitements administrés aux filles de 0 à 5 ans, par rapport aux garçons du même âge.

42. Avec l'aide de l'UNICEF, les politiques relatives à la nutrition ont été examinées sous l'angle de la problématique hommes-femmes. Mais malgré les progrès réalisés à cet égard – le nombre de pays concernés est passé de 16 en 2013 à 25 en 2016 – l'objectif de 40 pays d'ici à 2017 ne sera pas atteint. Parallèlement, les services de nutrition fournis par le biais de mécanismes gouvernementaux et par les partenaires de la société civile couvrent des besoins critiques. Par exemple, au Népal, 130 700 femmes enceintes et allaitantes vivant dans 14 districts touchés par le séisme ont reçu des suppléments de fer et d'acide folique. La malnutrition aiguë a été diagnostiquée chez 26 000 d'entre elles. En République populaire démocratique de Corée, 270 000 femmes enceintes ont reçu ces mêmes suppléments, et 360 000 ont reçu des micronutriments en comprimés pouvant couvrir une période d'au moins deux mois pendant la grossesse et d'un mois pendant l'allaitement.

43. Pour poursuivre ses interventions et ses activités de sensibilisation en faveur de l'allaitement, l'UNICEF s'est aidé de politiques relatives aux lieux de travail mais il a également redéfini le cadre de l'allaitement qui, au-delà de la question de santé, revêt un caractère socio-économique nécessitant des interventions à plusieurs niveaux. Ce point de vue, mis en lumière lors de la 4^e conférence mondiale Women Deliver de 2016, a permis à l'UNICEF de renforcer ses partenariats sur l'allaitement avec des organisations actives dans les domaines de la santé et des droits des femmes. Au Bangladesh, à Cuba, au Guatemala, aux Maldives et au Pakistan, l'UNICEF a établi des partenariats public-privé pour inciter les entreprises à soutenir l'allaitement. À Cuba, 94 % des nouveau-nés en service néonatal ont bénéficié d'une banque de lait humain soutenue par l'UNICEF, et des professionnels de santé ont été formés dans 111 municipalités.

44. Dans au moins 75 pays d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie, la propagation du virus Zika a mis en péril le bien-être des femmes et des enfants et a causé des malformations congénitales chez des nouveau-nés. Conformément au plan de riposte stratégique conjointe coordonné par l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF a appuyé en 2016 des interventions visant à améliorer l'accès aux services de santé, destinés en priorité aux adolescentes, aux femmes enceintes et aux femmes en âge de procréer. Au total, 31 000 femmes enceintes ont bénéficié des opérations de prévention de l'infection au virus Zika et des campagnes de masse menées sur les réseaux sociaux et sur les médias en ligne ont permis de transmettre des messages préventifs à près de 162 millions de personnes.

Eau, assainissement et hygiène

45. En 2016, l'UNICEF a réalisé d'importants progrès dans son travail de soutien aux pays pour améliorer l'accès des ménages, des écoles et des établissements de santé à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Ces efforts ont été particulièrement bénéfiques aux femmes et aux filles. Dans 123 pays, au moins 75 % des ménages ont à présent accès à une source d'eau potable améliorée, soit seulement deux pays de moins que l'objectif fixé pour 2017, qui était de 125 pays. De même, le nombre de pays où au moins un tiers de la population pratique la défécation à l'air libre est passé de 23 en 2013 à 17 en 2015, soit seulement deux pays de plus que l'objectif de 15 pays à l'horizon 2017. Le pourcentage de pays mettant en œuvre des stratégies nationales pour éliminer la défécation à l'air libre doit encore progresser (65 % en 2016, pour un objectif de 70 % d'ici à 2017). Concernant le seuil de 50 % de la population disposant d'installations sanitaires de meilleure qualité, des efforts encore plus importants doivent être fournis pour qu'il soit atteint dans 120 pays (objectif fixé), contre 103 en 2015.

46. L'accès à des installations sanitaires spécifiques pour les filles et les garçons dans les écoles et les centres médicaux reste une priorité fondamentale pour l'UNICEF. En 2016, il a appuyé des services et des programmes d'EAH dans 7 100 écoles, portant ainsi à 43 000 le nombre total d'écoles aidées depuis 2014. Un soutien technique et financier a permis de fournir des installations sanitaires à 1 650 établissements de soins de santé de 73 pays, et 1,3 million de filles supplémentaires ont pu accéder à ces installations dans leur école en 2016. L'UNICEF a fourni du matériel de GHM à 1 million de femmes et de filles en situation d'urgence dans 31 pays (près du double de l'objectif prévu, qui était de 650 000 femmes et filles). En Iraq, 350 000 filles et garçons scolarisés dans 482 écoles primaires ont bénéficié de la remise en état des installations d'EAH.

47. L'UNICEF a également appuyé l'engagement des femmes dans le programme d'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) et a abordé les besoins sanitaires des femmes et des filles. Au Bangladesh, 2 600 femmes ont reçu le matériel nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de plans d'action proposés aux communautés souhaitant être reconnues comme « exemptes de défécation à l'air libre ». Au Myanmar, 98 000 femmes ont été sensibilisées à l'hygiène dans le but de généraliser les bonnes pratiques en matière d'ATPC, de promouvoir l'assainissement de l'environnement et de conserver le statut « exempt de défécation à l'air libre ». Au Nigéria, les femmes des comités EAH ont distribué aux femmes près de 100 000 kits composés notamment de serviettes hygiéniques réutilisables, et leur ont expliqué comment les utiliser. Dans les camps installés dans les zones où sévit Boko Haram, la composition des comités a atteint la parité hommes-femmes.

Éducation

48. L'UNICEF s'engage en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation. Selon les dernières statistiques en date, pour ce qui est de la réduction du nombre d'enfants non scolarisés, l'égalité des sexes reste un défi : 32 millions de filles en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisées, contre 29 millions de garçons. L'objectif de 18 millions d'enfants de chaque sexe d'ici à 2017 n'est donc pas atteint. Le pourcentage de garçon ayant terminé le cycle primaire a chuté à 91 % et est resté à 91 % pour les filles, mais la parité s'est améliorée et du point de vue de l'achèvement du cycle primaire, l'indice de parité des sexes est de 1.00.

49. Pour surmonter ces difficultés, l'UNICEF a élaboré des solutions adaptables et fondées sur les preuves pour que les filles les plus marginalisées restent scolarisées et poursuivent leur apprentissage. Aux niveaux mondial et régional, l'UNICEF a continué à héberger le secrétariat de l'UNGEI, qui concentre ses efforts sur la collecte de données probantes en matière d'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation, en contribuant notamment au Rapport mondial de suivi sur l'éducation publié en 2016 par l'UNESCO.

50. Dans plusieurs pays, l'UNICEF, en collaboration avec ses partenaires, s'est employé à renforcer les systèmes éducatifs tenant compte de la problématique filles-garçons. Au Pakistan, les efforts ont surtout porté sur les obstacles à l'éducation liés au sexe dans les plans sectoriels pour l'éducation de 60 districts répartis sur deux provinces. Au Malawi, l'UNICEF a soutenu les actions officielles visant à offrir des parcours d'apprentissage alternatifs, au sein des communautés, à 40 000 adolescentes qui n'avaient jamais été scolarisées ou avaient abandonné l'école primaire. En Afghanistan, grâce à l'appui apporté aux centres de formation des enseignants via le satellite, près de 900 étudiantes ont pu s'inscrire à ces formations et le nombre d'enseignantes a augmenté dans les zones rurales. L'UNICEF a également appuyé les actions gouvernementales visant à aider les enseignants à mieux aborder la question des inégalités entre hommes et femmes dans l'éducation,

notamment en élaborant des programmes scolaires adaptés à chaque sexe (au Burundi et au Honduras) et en formant les enseignants (au Cameroun).

51. Dans les contextes humanitaires où les systèmes éducatifs sont faibles, des programmes d'apprentissage accéléré améliorent l'accès à l'éducation des filles non scolarisées. En Afghanistan, l'aide apportée par l'UNICEF a permis de doubler le nombre de nouveaux centres éducatifs au sein des communautés. Il y en a à présent 5 180, qui accueillent au total 70 000 filles. À l'échelle mondiale, l'UNICEF a collaboré avec ses partenaires pour que les filles vivant dans des contextes humanitaires puissent accéder à des services éducatifs et recevoir une aide psychosociale. En Iraq, les interventions de l'UNICEF ont ouvert l'accès à l'éducation pour 335 000 filles.

Protection de l'enfance

52. Bien que sur les questions de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, des résultats significatifs aient été obtenus dans trois des quatre priorités ciblées (les mariages d'enfants, les MGF/E et la violence liée au genre dans les situations d'urgence), l'UNICEF a également intégré la problématique hommes-femmes dans ses programmes de protection de l'enfance dans divers domaines : aide juridique équitable du point de vue du genre pour les filles et les garçons ; enregistrement des naissances ; protection contre les abus et le recrutement par les groupes armés ; et, en contexte humanitaire, aide au rassemblement familial. En 2016, l'UNICEF, en se fondant sur des analyses sexospécifiques, a soutenu la révision des politiques de protection de l'enfance de 42 pays. Ceux-ci étaient au nombre de 33 en 2013, mais l'objectif de 70 pays pour 2017 n'est pas atteint.

53. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'UNICEF a aidé les forces de l'ordre à fournir aux enfants confrontés à la loi des services adaptés et tenant compte de leur genre. Au Cambodge, on a misé sur la remédiation scolaire pour faciliter la réintégration de 9 400 filles et garçons (46 % de filles) vulnérables à la violence, à l'exploitation, à la traite et à la toxicomanie, en privilégiant les compétences nécessaires à la vie courante, la formation professionnelle, les conseils d'orientation professionnelle et les compétences en développement d'activité.

54. En Indonésie, l'UNICEF a collaboré avec les autorités dans le but de faciliter l'accès à l'enregistrement des naissances (en particulier pour les mères célibataires), contribuant à faire passer les taux d'enregistrement de 68 à 79 %. En collaboration avec ses partenaires, il a offert aux réfugiées palestiniennes des services de conseil familial, de conseil juridique et d'aide à l'obtention de documents officiels pour les mariages et les naissances.

Intégration sociale

55. Les actions en faveur d'une intégration sociale tenant compte des sexospécificités consistent notamment à promouvoir, dans chaque pays, des cadres juridiques, de responsabilisation ou normatifs qui ne soient pas discriminatoires à l'égard des femmes. Il s'agit par exemple de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et de réviser les lois nationales conformément aux observations finales du Comité CEDAW. Si le nombre de pays ayant ratifié la Convention est en augmentation (189 en 2016, avec un objectif de 193 en 2017), l'évolution est en revanche plus lente en ce qui concerne l'adoption de lois et de politiques nationales conformes aux observations du Comité : 55 pays l'avaient fait en 2013, 77 en 2016, pour un objectif de 110 à l'horizon 2017.

56. L'UNICEF a contribué à l'élaboration et à l'élargissement de programmes de transfert d'espèces dans plus de 70 pays. En 2016, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Save the Children, l'UNICEF a publié les conclusions d'une série d'évaluations d'impact dans huit pays d'Afrique démontrant l'importance que revêt la continuation de ces programmes pour les femmes. Dans les ménages, c'est à elles que sont destinés les transferts, ce qui contribue à accroître les investissements en faveur des enfants et à diversifier les activités économiques du foyer. Les résultats des évaluations réalisées en Afrique du Sud, au Kenya et au Zimbabwe indiquent que les filles en tirent d'importants bénéfices qui se traduisent surtout par un recul de l'âge des premiers rapports sexuels et des grossesses. Elles peuvent ainsi rester scolarisées et ressentent moins le besoin de s'adonner au commerce du sexe pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Au Kenya, le programme a conduit à un recul de 8 % concernant l'âge des premiers rapports sexuels, et de 5 % des grossesses chez les adolescentes depuis 2004. En Afrique du Sud, concernant l'âge des premiers rapports, le recul est de 11 % et le nombre de partenaires sexuels et de grossesses chez les adolescentes diminue depuis 2010.

57. Ces constats peuvent alimenter le dialogue politique et inciter à intervenir dans le cadre d'initiatives de protection sociale tenant compte des sexospécificités en orientant les femmes qui reçoivent de l'argent vers des microcrédits à faible taux d'intérêt et vers des formations professionnelles. En République démocratique du Congo, par exemple, l'UNICEF a aidé près de 20 000 femmes à accéder à des microfinancements.

III. Renforcement institutionnel

58. Le Plan d'action définit cinq indicateurs de suivi des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités institutionnelles et des dispositifs mis en place pour favoriser l'obtention de résultats sur la question de l'égalité des sexes : a) les dépenses afférentes aux programmes en faveur de l'égalité des sexes ; b) les effectifs et capacités alloués aux questions d'égalité des sexes ; c) les résultats en matière d'égalité des sexes des plans de gestion des programmes de pays ; d) les résultats en matière d'égalité des sexes relevés lors des évaluations des programmes de l'UNICEF ; et e) l'efficacité de la mise en commun des connaissances et des communications pour la promotion de l'égalité des sexes. Les partenariats jouent également un rôle fondamental pour assurer l'obtention de résultats dans le cadre des programmes. La continuation des actions engagées pour renforcer les dispositifs et capacités au cours de la troisième année de mise en œuvre du Plan d'action a permis de faire progresser la plupart de ces indicateurs dans la bonne direction, mais il est essentiel de poursuivre ces efforts à long terme pour atteindre les objectifs fixés et maintenir la dynamique engagée par l'organisation.

A. Dépenses afférentes aux programmes en faveur de l'égalité des sexes

59. Conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ou ONU-SWAP), l'UNICEF a défini un indicateur visant à garantir que 15 % des dépenses associées aux programmes sont destinées à faire progresser l'égalité des sexes d'ici à 2017. Ces dépenses, alimentées par des ressources régulières ou d'autres ressources, concernent à la fois des programmes humanitaires et de développement. Les dépenses spécifiquement destinées à l'avancement de l'égalité des sexes sont passées de 8,2 % en 2013 à 9 % en 2016. Cette augmentation régulière est un signe positif. Toutefois, au regard de l'objectif de 15 % d'ici à 2017, la

progression est plus lente que prévu et les premières analyses suggèrent que bien que l'évolution des programmes soit bien réelle, le système actuel de codage des dépenses pourrait ne pas être adapté pour en rendre compte. Sa révision doit donc constituer une priorité au cours des quatre prochaines années.

60. La norme définie par l'indicateur financier pour qualifier les dépenses comme « faisant progresser l'égalité des sexes » est exceptionnellement élevée, car les résultats, de même que les activités, doivent être pertinents ou transformateurs à cet égard. Comme la plupart des autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF assure également le suivi des dépenses au moyen d'un marqueur de l'égalité des sexes. Depuis 2014, 61 à 64 % des dépenses associées aux programmes ont contribué de façon significative ou à titre principal à assurer l'égalité des sexes.

B. Effectifs et capacités alloués aux questions d'égalité des sexes

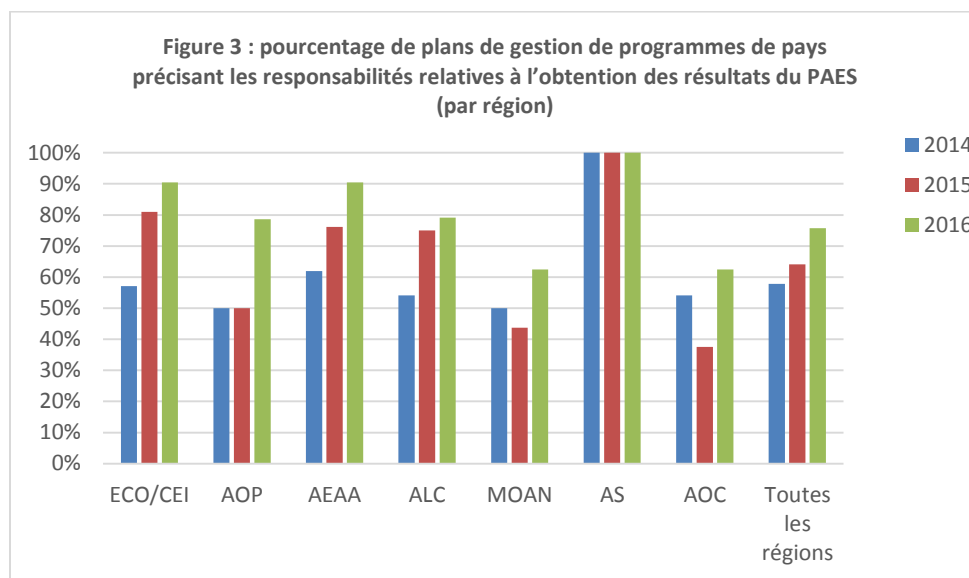
61. Les effectifs et les capacités alloués aux questions d'égalité des sexes sont des éléments centraux de l'action menée pour renforcer la capacité de l'UNICEF à obtenir des résultats en la matière. À ce titre, ils sont restés une priorité importante en 2016. Le recrutement de conseillers régionaux a progressé en 2014 et en 2015, mais c'est en 2016 que, pour la première fois, chacune des sept régions étaient dotées de leur propre conseiller régional. Beaucoup reste à faire, mais le renforcement des capacités allouées à l'égalité des sexes, tant au siège que dans les bureaux régionaux, a joué un rôle de catalyseur pour qu'une plus grande attention soit portée à cette question dans l'ensemble des programmes de l'UNICEF. Au niveau des pays, l'expertise en matière d'égalité des sexes s'est affermie. Le nombre de spécialistes de la question a augmenté (de 7 en 2015 à 14 en 2016), et des plans de recrutement sont en cours dans 13 autres bureaux. Ces progrès, bien que satisfaisants, suggèrent que l'objectif de 50 spécialistes de l'égalité des sexes dans les bureaux de pays pour 2017 était trop ambitieux. Le nombre d'embauches de spécialistes par secteur a également progressé au niveau des pays. Il y en avait 16 au total en 2016, contre 12 en 2015, et les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes sont désormais officialisés dans 76 bureaux de pays.

62. La parité a progressé chez les cadres. En 2016, 48 % des postes de classe P-5 ou supérieure étaient occupés par des femmes, soit une augmentation par rapport aux 46 % de 2015. Les femmes représentaient 43 % des nominations de cadres supérieurs de niveau D-2 et D-1 en 2016, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2015. Bien que les compétences et l'excellence demeurent les premiers critères de sélection du personnel de l'UNICEF, les bureaux et les divisions qui avaient un poste à pourvoir ont été priés d'examiner d'abord l'incidence que leur choix aurait sur la représentation équilibrée des sexes au sein de l'équipe, pour répartir également les postes entre les femmes et les hommes.

C. Résultats en matière d'égalité des sexes des plans de gestion des programmes de pays

63. En 2016, dans les bureaux de pays, l'inscription des résultats en matière d'égalité des sexes dans les plans de gestion a considérablement progressé. La proportion de plans de ce type définissant les responsabilités spécifiques des bureaux de pays quant à l'obtention de résultats et à la mise en œuvre du Plan d'action est désormais de 76 %, soit une augmentation de près de 18 points depuis 2014. En moyenne, toutes les régions ont observé une tendance positive (voir figure 3). La prise en charge de l'assurance qualité et de l'assistance technique par les conseillers régionaux pour l'égalité des sexes a permis

d'améliorer les résultats et les responsabilités au niveau des pays. Le déploiement systématique d'un outil d'analyse des programmes du point de vue de la problématique hommes-femmes s'est également avéré utile. Grâce à cela, les bureaux de pays peuvent effectuer des analyses poussées de cette question parallèlement au processus de développement de programme. Parmi les pays restants, plusieurs ont inscrit les résultats et les responsabilités liés au genre dans leurs plans de travail annuels et mettront à jour leurs plans de gestion des programmes pour les prochains cycles.



Légende : ECO/CEI = Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants ; AOP = Asie orientale et Pacifique ; AEAA = Afrique de l'Est et Afrique australe ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; AS = Asie du Sud ; AOC = Afrique de l'Ouest et du Centre.

D. Résultats en matière d'égalité des sexes relevés lors des évaluations des programmes de l'UNICEF

64. Selon le système mondial de contrôle des évaluations de l'UNICEF, le pourcentage d'évaluations « excellentes » (représentant les bonnes pratiques) et « très satisfaisantes » de l'intégration de la problématique hommes-femmes est passé de 52 % en 2013 et 51 % en 2014 à 33 % en 2015. Ceci masque des fluctuations plus générales de la qualité globale des rapports d'évaluation, qui connaît un certain déclin : elle est passée de 74 % d'évaluations excellentes ou très satisfaisantes en 2014 à 53 % en 2015. Pour 2016, les chiffres soumis à titre provisoire indiquent la présence d'environ 77 % d'évaluations excellentes ou très satisfaisantes. Les résultats de l'UNICEF en matière d'évaluations réalisées à la lumière des indicateurs d'ONU-SWAP révèlent une amélioration en 2015, avec une notation passant de 6 en 2014 à 6,36 en 2014 (« objectifs en cours de réalisation⁴ ») en 2015. L'UNICEF s'aligne grâce à ce résultat sur d'autres grands organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et ONU-Femmes. Un programme d'orientation et de formation sur le renforcement des capacités destiné au personnel de l'UNICEF est prévu

⁴ « Objectifs en cours de réalisation » signifie qu'une partie des normes sexospécifiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation est respectée.

courant 2017 afin de renforcer les évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes.

E. Mise en commun des connaissances, communication et partenariats

65. L'UNICEF a renforcé le partage des connaissances sur ses programmes liés à l'égalité des sexes. Au rang des réussites notables de 2016, on notera la création et le déploiement d'outils sur la responsabilisation autour des résultats du Plan d'action, notamment des outils de suivi tels que le Tableau de bord sur l'égalité des sexes et les étiquettes « Égalité des sexes » relatives aux indicateurs du module d'évaluation des résultats du système de gestion des performances inSight. Dans toutes les unités opérationnelles, la direction a distribué un dossier recensant des normes et orientations sur les effectifs et les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes.

66. Une communauté interne d'experts et de pratiques est en cours de création au sein de l'UNICEF. Une solide équipe de base, constituée de cadres chargés des questions d'égalité des sexes et basée au siège et dans les bureaux régionaux, sert de mécanisme d'assistance et de partage de connaissances. La deuxième réunion du réseau mondial pour l'égalité des sexes, qui s'est tenue en juin 2016, a donné lieu à la création d'un réseau plus large d'experts et de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes au sein de l'UNICEF. Des liens étroits et des mécanismes de collaboration ont en outre été établis avec le personnel sectoriel.

67. Les questions liées à l'égalité des sexes ont été mises en lumière dans toutes les campagnes de sensibilisation publiques de l'organisation. En 2016, les thèmes de l'innovation et des données disponibles sur ces questions (en particulier concernant les adolescentes) ont fait l'objet d'actions spécifiques et ciblées. À l'occasion de la Journée internationale de la fille, qui s'est déroulée en octobre, l'UNICEF a lancé une publication intitulée « Exploiter la puissance des données au service des filles : bilan et perspectives pour 2030 ». On y trouve une étude relative aux lacunes concernant les données nécessaires pour mesurer les progrès à réaliser pour les filles à l'aune des objectifs de développement durable, ainsi que de nouvelles données sur le travail domestique des filles et le fardeau inégal qu'il représente pour elles, surtout pendant l'adolescence. Cette publication a été évoquée dans plusieurs médias, et sur Twitter, le hashtag #DayoftheGirl (#Journéedelafille) utilisé pour l'ensemble de l'événement a été mentionné 322 000 fois au cours de la semaine de la Journée de la fille (du 6 au 12 octobre 2016). Depuis, elle a touché et mobilisé respectivement 4 milliards et 2,3 millions de personnes.

68. L'UNICEF est l'un des parrains de la Conférence Women Deliver de 2016, qui étudiait comment mettre en œuvre les objectifs de développement durable de la façon la plus utile pour les filles et les femmes. Il était représenté à la soixantième session de la Commission de la condition de la femme, lors de laquelle des questions prioritaires ont été examinées : le mariage des enfants, la violence liée au genre, l'autonomisation des filles par l'éducation et le rôle de l'égalité des sexes dans la consolidation de la paix. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Directeur général adjoint à la gestion de l'UNICEF a participé à un événement organisé par ONU-Femmes. Il a attiré l'attention sur l'insuffisance des financements destinés à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable visant à éliminer le mariage des enfants et les MGF/E. Par ailleurs, la collaboration avec des organisations sœurs sur la question de l'égalité des sexes se poursuivra grâce à des mécanismes tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes

du Groupe des Nations Unies pour le développement, la présentation de rapports annuels sur le plan ONU-SWAP et l'hébergement du secrétariat de l'UNGEI par l'UNICEF.

IV. Bilan et orientations futures

69. Grâce à son Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes, l'UNICEF a pu mener des actions concrètes pour obtenir les résultats équitables pour les femmes et les hommes qui avaient été définis dans son Plan stratégique 2014-2017. Les résultats observés au cours des trois dernières années démontrent que la démarche adoptée dans le Plan d'action, qui consiste à viser en priorité des résultats programmatiques et s'appuie sur d'importants investissements institutionnels, peut donner lieu à des avancées tangibles, même dans un court laps de temps. On observe une augmentation régulière du nombre de bureaux de pays qui, en définissant des objectifs en matière d'égalité des sexes et en prenant systématiquement en compte cette problématique, ont fait de cette question une priorité, tant dans leurs plans de gestion que dans leurs programmes. Même s'il reste difficile de définir les résultats de cette prise en compte, les stratégies des programmes des pays visant à collaborer avec les systèmes nationaux, les communautés locales et les filles et garçons (surtout à l'âge de l'adolescence) portent de plus en plus leurs fruits et permettent de toucher davantage de femmes et de filles. Ainsi, bien que de nombreuses problématiques nouvelles ou de deuxième génération (telles que la GHM ou l'accès des filles à l'enseignement secondaire) nécessitent encore beaucoup d'efforts, certains éléments démontrent que les cadres stratégiques nationaux font l'objet de changements systémiques dans le but de respecter des engagements internationaux dans des domaines tels que la santé maternelle, la nutrition et le mariage d'enfants.

70. Deux éléments ont contribué à cette réussite : la place prépondérante de l'égalité des sexes dans le Plan stratégique 2014-2017 et l'engagement de la direction sur le plan des ressources, du leadership, des responsabilités et du renforcement de l'expertise sur les questions sexospécifiques. L'engagement et l'appui ininterrompus des partenaires gouvernementaux et de la société civile, le renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes aux niveaux régional et national et le solide mécanisme de partage des connaissances ont concouru à faire émerger des résultats visibles. Ceux-ci indiquent que l'organisation évolue dans le bon sens, tout en restant attentive aux difficultés actuelles que posent les données, l'évaluation et le suivi des dépenses allouées à l'égalité des sexes.

71. L'approfondissement de ces efforts s'inscrit dans un processus à long terme et se poursuivra donc dans la deuxième phase du Plan d'action qu'amorce l'UNICEF, qui sera développée en même temps que son Plan stratégique pour la période 2018-2021. Elle s'appuiera sur une analyse réalisée en interne en 2016 où étaient identifiés les principales réussites et leçons tirées ainsi que les principaux facteurs facilitant ou entravant la mise en œuvre du Plan actuel. Elle tiendra également compte d'une analyse documentaire en cours de réalisation, qui a été commandée à un organisme extérieur par le Bureau d'évaluation de l'UNICEF.

72. Les conclusions préliminaires de ces deux analyses suggèrent que l'alignement du Plan d'action sur le Plan stratégique s'est révélé être une stratégie efficace pour intégrer la programmation sur l'égalité des sexes aux activités de base de l'organisation. Les priorités ciblées du Plan ont mis en lumière les questions liées à la problématique hommes-femmes, ce qui a permis d'obtenir des résultats, en particulier dans certains domaines interdépendants importants pour les adolescentes. Par conséquent, la deuxième phase adoptera également la « double approche » consistant à cibler et à intégrer les priorités. Les

résultats obtenus en matière d'intégration de l'égalité des sexes, qui tendent à être pris en compte dans les programmes plus lentement que les priorités ciblées, devront toutefois être articulés plus clairement, et les responsabilités à leur égard mieux définies.

73. Parmi les facteurs ayant fortement contribué aux progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action, citons les investissements consentis pour s'entourer de spécialistes de l'égalité des sexes qui, grâce à leur expertise, ont apporté de la crédibilité, de l'expérience et des fondements à la structure de l'organisation sur ces questions. Des conseillers régionaux sur l'égalité des sexes appuient l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de meilleure qualité sur ces questions dans les pays. Toutefois, il reste difficile de disposer de capacités suffisantes au niveau des pays et dans les secteurs.

74. L'UNICEF intensifiera ses efforts pour renforcer les capacités destinées à l'égalité des sexes au niveau des pays, tout en proposant un parcours professionnel aux spécialistes de cette question dans des domaines sectoriels et thématiques clés tels que la santé, l'éducation, la protection, les données et l'évaluation. Le renforcement de ces capacités auprès des responsables de la coordination sera également une priorité. Le lancement de GenderPro s'inscrit dans ces efforts. L'UNICEF lancera cette initiative de renforcement des capacités et d'accréditation en 2017 en concertation avec un éventail d'experts issus des Nations Unies, des gouvernements, de fondations et de la société civile. Le but est de professionnaliser davantage les programmes appliqués d'égalité des sexes tant au sein de l'UNICEF que dans le domaine du développement international.

75. Un autre facteur, tout aussi important, sous-tend les progrès réalisés : l'attention portée aux données, preuves et mesures. Dans le Plan d'action 2018-2021, l'UNICEF poursuivra ses actions visant à améliorer la qualité et la quantité des données pertinentes ventilées par sexe utilisées dans les systèmes de suivi et d'évaluation, l'analyse de l'égalité des sexes et les objectifs de développement durable. Les innovations porteront sur la collecte des données et leur suivi en temps réel. La présentation et l'utilisation de la base de données sur l'égalité des sexes seront également modernisées en vue de l'élaboration des programmes sur cette question centrale de l'action de l'UNICEF.

76. L'UNICEF continuera de s'appuyer sur les facteurs qui ont facilité la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2017, notamment les outils et les recommandations, l'expertise technique, les ressources et les rapports. La cohérence des orientations à l'échelle mondiale a été particulièrement bénéfique à la programmation relative aux priorités ciblées. Toutefois, leur adaptation dans des contextes nationaux ou régionaux a été problématique. La rédaction de notes stratégiques incluses au programme de chaque pays et la consolidation des évaluations périodiques des progrès réalisés offrent la possibilité, pour la prochaine phase du Plan d'action, d'adapter ces orientations aux priorités des pays.

77. Ainsi, lors de la prochaine phase de son Plan d'action, l'UNICEF poursuivra son entreprise, dont le but est de renforcer les programmes relatifs à l'égalité des sexes, de consolider les systèmes institutionnels et de multiplier les investissements nécessaires à l'obtention de résultats équitables pour les femmes et les enfants. Le Plan intégrera les améliorations et les ajustements nécessaires à la modification des éléments mal compris ou ayant peu progressé, tout en maintenant et en intensifiant ceux qui ont contribué aux avancées obtenues. Pour sa dernière année, le Plan continuera de tirer parti du mandat multisectoriel de l'organisation et de son expertise, ainsi que de sa présence sur le terrain et de ses partenariats dans plus de 150 pays et territoires, pour obtenir des résultats de qualité qui font avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.